

Un couvert végétal très réussi à Lamillarié !



A Lamillarié (proche d'Albi), un agriculteur a mis en place un essai couvert végétal avec la Chambre d'Agriculture.

Ce couvert de sorgho fourrager (30 kg/ha) + trèfle d'Alexandrie (3.5 kg/ha) + colza fourrager (3 kg/ha) a été semé fin juillet dans une parcelle d'argilo-calcaires superficiels.

ITINERAIRE TECHNIQUE :

Précédent blé tendre (environ 70q), paille exportée

26/07 Déchaumeur à disques (superficiel)

27/08 Semis au combiné en une seule fois (1 à 2cm de profondeur)

Pas de roulage mais 20mm de pluie dans la foulée du semis.

Le couvert a bénéficié de plusieurs pluies significatives (environ 80mm au total) qui ont permis un bon développement végétatif.

Le sorgho va bientôt atteindre le stade de valorisation fourragère (pâturage ou fauche). Le trèfle d'Alexandrie est bien implanté et homogène, ce qui devrait permettre d'améliorer la valeur alimentaire de ce couvert pour le troupeau de brebis.

Malheureusement, le colza fourrager est très peu présent dans la parcelle, car malgré la bonne levée, celui-ci a subi une très forte attaque de petites altises.

Bravo à cet agriculteur !



Photos prises le 2 septembre 2019.

<p>Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique précisée sur la carte ci-contre. Il s'appuie sur le réseau d'observation des cultures réparti sur cette même zone géographique et sur l'analyse de risque des deux BSV les plus récents.</p> <p>Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur les parcelles entières pour les cultures citées. N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques (ex. : blés CRC).</p> <p>Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions.</p> <p>Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation. (voir fiche Conditions d'utilisation des produits phyto)</p>			
 <p>AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE TARN</p> <p>Siège Social : 96 rue des agriculteurs - BP 89 - 81003 ALBI Cedex Tél : 05 63 48 83 83 Email : accueil@tarn.chambagri.fr</p> <p>Bulletin rédigé par</p> <p>Maëva COLOMBET 06 52 45 83 01 m.colombet@tarn.chambagri.fr Camille BOURGOIS 06 44 09 48 52 c.bourgeois@tarn.chambagri.fr Ghislain PERDRIEUX 07 86 41 91 41 g.perdrieux@tarn.chambagri.fr</p>	 <p>Bulletin de santé du végétal écophyto2018</p>		 <p>AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE Services aux agriculteurs et acteurs des territoires REF. 221</p>
 <p>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE</p>	<p>Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale "Développement agricole et rural" et l'AEAG</p>	 <p>ENGAGEMENT DE SERVICE SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221 APNOR CERTIFICATION www.afnor.org Conseil-Formation</p>	<p>La Chambre d'Agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytosanitaires sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA</p>